

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25368691

Déposé
06-11-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0893136210

Nom(en entier) : **PAPYPOL**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue Reine Astrid 244
: 4900 Spa**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), SIEGE SOCIAL, OBJET

Ce jour, le vingt octobre deux mille vingt-cinq.

(...)

Devant **Tim CARNEWAL, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société
"BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,
S'EST REUNIEL'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "**PAPYPOL**", ayant son siège à 4900
Spa, Avenue Reine Astrid 244, ci-après dénommée la "**Société**".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION: Transfert du siège.

L'assemblée décide de transférer le siège vers 8770 Ingelmunster Nijverheidstraat 2A.

L'assemblée constate qu'à la suite du transfert du siège, la langue de la Société sera désormais le
néerlandais.**DEUXIÈME RESOLUTION: Suspension de l'assemblée générale.**

(...)

TROISIÈME RESOLUTION: Procuration pour la coordination.

(...)

QUATRIÈME RESOLUTION: Pouvoirs à l'organe d'administration.

(...)

CINQUIÈME RESOLUTION: Procuration pour les formalités.L'assemblée confère tous pouvoirs à chaque collaborateur et chaque administrateur de FIDUCIAIRE
B & S, dont le siège social est situé à 8800 Roeselare, Oostnieuwkerksesteenweg 122, et dont le
numéro d'entreprise est 0453. 812.718, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit
de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'
inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant,
auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal).

*Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits
d'Enregistrement.***Tim CARNEWAL**
Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").